République Française

Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THENIOUX

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural de Thénioux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice: 13

Date de Convocation du Conseil Municipal: 19/10/2021

Présents: PIETU Delphine – TOURATIER Vincent – HUGUET Sylvie – PORTE Pierre – TEIXEIRA Antonio -DURAND Marie-Jo - BLANCHARD Sophie – BRANGER Aline – BLANCHET Fabien – LABRY Olivier - BOURSET Fabien – PORTE Raymonde – MORNAY David.

Absent et excusé :

DELIBERATION 30/2021 – TRAVAUX DE VOIRIE 2020-FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le plan de financement ci-dessous définit le financement des travaux de voirie effectués en 2020 sur la commune de Thénioux.

Montant des travaux :10 699,98 € HT soit 12839,98€ TTCFonds de concours de Thénioux2 140,00 € HT soit 2 568,00 € TTCCommunauté de Communes Vierzon Sologne Berry8 559,98 € HT soit 10721,98 € TTC

La dépense sera inscrite en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'accepter le plan de financement des travaux de voirie 2020 effectués sur la commune de Thénioux.

DELIBERATION 31/2021 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Percepteur se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes au Budget Commune d'un montant de 8 252,34 €

Conformément à la nomenclature M14, Monsieur le trésorier a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des recettes qu'il a détaillée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter d'admettre en non-valeur les titres pour un montant de 8282,34 €
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION 32/2021-TRAVAUX CANTINE SCOLAIRE <u>— DEMANDE D'UN FOND DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VIERZON SOLOGNE BERRY ET VILLAGES DE LA FORÊT</u>

Considérant que la commune de Thénioux souhaite réaliser une mise aux normes de la cantine scolaire de Thénioux

Considérant que ce projet sur la commune de Thénioux permettra d'avoir une cantine aux normes Considérant que la commune de Thénioux, par délibération n°32/2021 du Conseil municipal en date du 27/10/2021 sollicite auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry un fonds de concours à hauteur de 14,36% des dépenses estimées,

Considérant que le projet est estimé à 13818.50 € HT.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| • | DETR | 50% | 6909.25 € |
|---|-----------------------------------------------|---------|-----------|
| • | CD 18 | 10% | 1381.85 € |
| • | Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry- | 14.36 % | 1985.00€ |
| • | Commune de Thénioux | 25.64 % | 3542.40 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à L'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- De solliciter un fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 1985,00 €,
- D'inscrire la dépense et la recette au budget.

DELIBERATION 33/2021 - ACCEPTATION D'UN DON.

Madame le Maire donne lecture du courrier de M MILLET André Président de l'Association le Chant des Champs annonçant la dissolution de l'association et de sa décision de reverser les fonds de celle-ci à la commune de Thénioux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter le don de l'association « le chant des Champs » qui s'élève au solde de clôture de leur compte bancaire au Crédit Agricole.

DELIBERATION 34/2021 DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Suite à la démission de Mme VERGNAULT Anaïs il est procédé à l'élection d'un nouveau délégué. M Vincent TOURATIER est proposé pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De nommer M Vincent TOURATIER suppléant à la commission des affaires scolaires.

La commission est donc constituée comme suit :

- Titulaires: Mme DURAND Marie Jo Mme BLANCHARD Sophie.
- Suppléants : Mme BRANGER Aline TOURATIER Vincent

DELIBERATION 35/2021 DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SIAEPA THENIOUX – MERY SUR CHER – SAINT LAURENT

À la suite de la démission de Monsieur Didier LECREURER il est procédé à l'élection d'un nouveau délégué au SIAEPA Thénioux-Méry sur Cher.- Saint Laurent.

Mme Sophie BLANCHARD est proposée pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à élu Mme Sophie Blanchard à l'unanimité délégué titulaire SIAEPA:

DELIBERATION 36/2021 <u>DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY et VILLAGES DE LA FORÊT.</u>

À la suite de la démission de Mme VERGNAULT Anaïs il est procédé à l'élection d'un nouveau délégué à la commission enfance jeunesse de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry.

M BOURSET Fabien est proposé pour cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De nommer M BOURSET Fabien délégué titulaire à la commission enfance jeunesse de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry.et Villages de la forêts
- Fait et Délibéré le 30 juin 2021

- Le Maire,

Delphine PIETU